



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MOTION

Luxembourg, le 29 juin 2023

Dépôt : Max Hengel

Groupe politique CSV

Projet de loi n° 8069

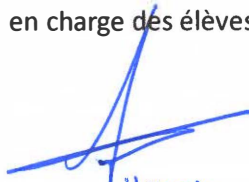
**La Chambre des Député(e)s,**

- Considérant que le système éducatif luxembourgeois est marqué par l'hétérogénéité sociale, linguistique et culturelle de ses élèves ;
- Considérant qu'annuellement quelque 4.000 enfants, adolescents et jeunes adultes intègrent le système éducatif luxembourgeois au cours de leur parcours scolaire ;
- Considérant que le projet de loi vise à améliorer et à systématiser les mesures d'accueil et d'intégration scolaires ;
- Constatant que le suivi de tout élève « nouvellement arrivé » – d'après la définition du projet de loi – dans les écoles et lycées est assuré pendant deux ans ;


**Invite le Gouvernement**

- A procéder, dans un délai de trois ans,
  - o à une évaluation globale du dispositif pour l'accueil et l'intégration scolaires des élèves « nouvellement arrivés »,
  - o à une évaluation spécifique du niveau d'intégration qu'ont atteint les élèves « nouvellement arrivés » un an après la fin de leur prise en charge.
- A présenter, le cas échéant, des propositions d'adaptation du dispositif afin d'améliorer la prise en charge des élèves concernés.

  
Max Hengel

  
Hansen

  
Spautz

  
M. Hatzendorf

  
Hans-Joachim Lüscher